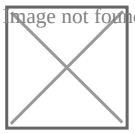

droit du travail et personnalité

Par **laurapeyrac**, le **20/03/2010** à **14:51**

Bonjour,

Mon manager a indiqué dans mon itinéraire professionnel: forte personnalité qui peut lui nuire. A t'il le droit d'indiquer cette appréciation alors que ça ne concerne pas mes compétences professionnelles. Je tiens a préciser que je seconde mon manager dans toutes les taches qu'il effectue.

Il me semble que ce terme est davantage un jugement de valeur qu'un atout professionnel. A t'il le droit de l'écrire? D'autant plus que je cherche un poste de manager au sein de ma société et que ça fait la 15 ème fois que j'essuie un refus, alors que je suis la seule au sein de mon équipe à qui l'on confie des missions

Je pense que son appréciation me porte préjudice. J'ai envie de la poursuivre. Merci de me donner votre avis juridique.

Cordialement

Laura

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés